

## **Communiqué de presse du 26 mars 2021 - Pour diffusion immédiate**

Election au Conseil d'Etat - 2<sup>ème</sup> tour - Liste « Evolution Suisse »

### **Élection au Conseil d'Etat à Genève : recours au Tribunal Fédéral**

**Le candidat de la liste « Evolution Suisse » Olivier Pahud a déposé ce matin un recours auprès du Tribunal Fédéral (TF) contre son éviction et contre l'admission de la nouvelle candidate Delphine Bachmann. Attendu l'imminence de l'élection, le TF a renoncé à retarder l'élection mais annonce que celle-ci pourrait être annulée rétroactivement.**

Le candidat Olivier Pahud, présent au premier tour, n'a pas été admis par le Service de Votations et Elections (SVE) au second tour. En revanche, Delphine Bachmann, présidente du PDC Genève, y a été admise malgré son absence au premier tour.

Après le rejet mardi du recours auprès de la Chambre constitutionnelle, un recours au TF de 38 pages fouillées a été rédigé en un temps record et déposé ce matin. Le TF a renoncé à prendre des mesures superprovisionnelles mais garde la cause à juger. Cela pourrait annuler l'élection rétroactivement.

« Le second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat est imminent et le processus électoral est déjà très avancé ; il n'est dès lors guère concevable de prendre des mesures superprovisionnelles sans créer une confusion préjudiciable à l'exercice des droits politiques. Par ailleurs, l'élection pourrait être annulée rétroactivement si le recours était admis » explique le Tribunal Fédéral dans sa décision 1C\_160/2021.

Evolution Suisse est un mouvement citoyen créé par Olivier Pahud. Il défend notamment la Constitution et souhaite imposer la transparence. « C'est pour tous les citoyens que nous avons fait ces recours. Il s'agit de traiter le fond de cette affaire et de valider ou non la légitimité de cette élection » dit Olivier Pahud.

Evolution Suisse n'a pas émis de recommandation de vote après son éviction. « J'ai été approché par plusieurs partis pour que j'incite ceux qui ont voté pour moi au premier tour à favoriser leur candidat », explique Olivier Pahud. « Ne m'étant jamais retiré, cela aurait été trahir ces citoyens que de donner une recommandation plutôt que de faire valoir notre état de droit. La suite dépend maintenant des juges fédéraux. C'est la République qui est en jeu dans cette élection de la plus haute importance, au moment de la plus grave crise depuis la seconde guerre. Je reste candidat et ferai l'impossible pour défendre les citoyens et l'intégrité de cette élection. »

Suite à son éviction et à l'acceptation de Delphine Bachmann sur une liste absente du premier tour, le PDC, un recours avait été déposé par Olivier Pahud, candidat sur la liste « Evolution Suisse » auprès de la Chambre constitutionnelle à Genève le 15 mars. Mardi 23 mars, le tribunal rejetait le recours dans un arrêt, sous réserve d'un recours dans les 30 jours. Le TF a reçu ce matin un recours explicite contre cette décision, rédigé en moins de 3 jours par une étude d'avocats d'outre-Sarine.

**Contact presse :** Olivier Pahud [oliver@spacecubes.com](mailto:oliver@spacecubes.com) +4176 230 1000

**Site Internet :** [www.evolution-suisse.ch](http://www.evolution-suisse.ch)